

Procès-verbal  
Conseil municipal  
du 10 juillet 2025  
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beauflis	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I	Romane (stagiaire)	I		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Le quorum est atteint.

Public : 1 personne

Début de la réunion : 10H05

Fin de la réunion : 11H57

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 12 et du 19 juin 2025

Lecture est faite par É. VALLIER puis par F. BEAUME des procès-verbaux des deux précédents conseils municipaux. Ceux-ci sont approuvés par les conseillers municipaux qui étaient présents à ces dates.

**Ordre du jour :**

**Délibérations :**

- 1 - Mutualisation contrats groupes Centre de Gestion 38
- 2 - Mise à jour RIFSEEP
- 3 - Motion Communauté de communes – Schéma de Cohérence Territoriale Grand Grenoble
- 4 - Convention exposition « Portraits de la drôle de guerre »
- 5 - Espace Naturel Sensible – Zone de préemption
- 6 - Classement en voies communales de chemins ruraux
- 7 - Prêt travaux investissement Adduction Eau Potable
- 8 - Prêt relais Adduction Eau Potable

**Divers**

**1 - Mutualisation contrats groupes Centre de Gestion 38**

Dossier présenté par M. CORREARD et lecture du projet de délibération par E. VALLIER

Le Centre de gestion de l'Isère (Fonction Publique Territoriale) propose aux collectivités territoriales une délibération d'intention pour lancer les marchés concernant une convention tickets restaurant, une convention de mutuelle santé et un contrat groupe d'assurance statutaire. Après attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou non le contrat proposé. Une délibération ultérieure devra alors être prise.

*Délibération adoptée à l'unanimité des présents, J-N BOUVIER étant sorti de conseil municipal, il ne participe pas au vote.*

**2 – Mise à jour RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)**

Dossier présenté par M. CORREARD

Modalité d'attribution RIFSEEP Adjoint Administratif

Suite à sa titularisation, l'agent administratif, passe au grade d'Adjoint administratif, devient stagiaire pendant un an, mais son salaire revient au plus bas niveau. Une indemnité différentielle permet de maintenir le niveau de rémunération dans le cadre du RIFSEEP.

*Délibération adoptée à l'unanimité des présents, J-N. BOUVIER étant sorti de conseil municipal, il ne participe pas au vote.*

### **3 – Motion Communauté de communes – Schéma de Cohérence Territoriale Grand Grenoble**

Motion lue et proposée par E. VALLIER

La Communauté de communes du Trièves fait partie du Schéma de cohérence territoriale du grand Grenoble. Concernant l'application de la loi Zéro Artificialisation Nette, les communes du Trièves ont été particulièrement sobres entre 2010 et 2020 : Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers= 680 m<sup>2</sup> par km<sup>2</sup> contre 3 660 m<sup>2</sup> par km<sup>2</sup> pour l'ensemble des communes du périmètre du SCOT. La motion de la C.C.T énoncée insiste pour que la loi Z.A.N tienne compte de la sobriété des communes, que les cotisations par habitant restent les mêmes et que les postes de 3 conseillers syndicaux représentant le Trièves soient maintenus.

Le Trièves est le seul territoire montagnard du SCOT Grand Grenoble.

F. BEAUME rappelle que le Trièves a adhéré au SCOT mais aurait pu créer son organisation. Cela n'a pas été le cas car le coût était élevé.

*Délibération adoptée à l'unanimité.*

### **4 – Convention exposition « Portraits de la drôle de guerre »**

Dossier présenté par E. VALLIER par une lecture de la nouvelle convention.

La convention a été modifiée par F. DUMOLARD (voir procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2025).

La communauté de communes du Trièves assume les potentielles dégradations sur l'exposition photographique mise en place sur l'espace gazonné devant la mairie.

La convention est soumise au vote.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **5 – Espace Naturel Sensible – Zone de préemption**

Dossier présenté par E. VALLIER

Le conseil départemental a décidé de créer une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site de la forêt d'Esparron- col du Prayet, situé sur le territoire des communes de Chichilianne et Le Percy.

En cas de vente sur des parcelles privées de la zone E.N.S sur la commune de Chichilianne, et afin d'accélérer les démarches de préemption, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à accomplir ces démarches.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### **6 – Classement chemins ruraux en voies communales**

Dossier présenté par D. MARTIN

Une demande de subventions a été déposée auprès du Département pour des chemins ruraux qui méritent des travaux, notamment des pistes forestières. Or, ces chemins ne sont éligibles que s'ils sont classés en voies communales. Les chemins concernés par ce classement :

- chemin Richardière Captage des Verdures
- chemin Richardière les Serres
- chemin de la Lauze Les Prayoux - Donent
- chemin Ruthière Les Magnats
- chemin les Arches Bas Verzelle -Les Fauries
- chemin les Arches Haut. Les Fauries – Ruisseau de la Bachasse
- chemin les Reymondins

Est soumis à délibération le passage de ces chemins en voies communales.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

La question est posée de savoir pourquoi on ne classe pas tous les chemins ruraux en voies communales :

Les chemins ne sont pas tous classés en voies communales car ensuite elles sont ouvertes à la circulation, ce qui implique un entretien.

### **7 – Prêt travaux investissement Adduction Eau Potable Ruthière**

Dossier présenté par M. CORREARD

Concernant les travaux d'adduction d'eau potable sur Ruthière : pour les financer, il est nécessaire de faire un prêt. La délibération énonce les conditions d'autorisation d'emprunt, à savoir pour un montant de 80 000 euros à rembourser sur 40 ans auprès de la Caisse des Dépôts.

Validation est donnée par les conseillers municipaux pour ce montant de 80 000 euros.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## 8- Prêt Relais travaux Adduction d'eau potable Ruthière

Dossier suivi par M. CORREARD

Les fonds de l'emprunt (délibération précédente) seront mis à disposition en septembre. Pour payer les entreprises, il faut contracter un prêt relais.

La Caisse d'Épargne propose 100 000 euros au taux de 2.89 %.

Dès que le règlement de la Caisse des dépôts est versé, ce prêt relais sera remboursé.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## DIVERS

**Demande d'acquisition de parcelles par le R.T.M (Restauration des Terrains de Montagne)** : afin de pouvoir travailler sur le secteur de la Touche et protéger le hameau de Bernardière, le R.T.M aimerait acquérir les parcelles communales (montrées par D. MARTIN)

Les valeurs de ces parcelles, contenant peu de bois, sont faibles. Une réunion ayant lieu avec le R.T.M le 16.09.2025, ce projet sera discuté.

**Orages du lundi 30 juin : Des dégâts sont à déplorer secteur des Ruines**, 50 cm de graviers ont débordé sur la route. A la demande du Maire, le Département est intervenu pour débarrasser et sécuriser la zone. Une solution devra être envisagée pour les prochains épisodes (solution provisoire à discuter avec Trièves Travaux ainsi qu'au long terme avec le R.T.M.)

**Les sentiers** ont également été endommagés : col de l'Aupet, Pas de l'aiguille. F. BEAUME a contacté M. Zanardi de la Communauté de Communes du Trièves (c'est la CCT qui entretient le Pas de l'Aiguille) pour l'informer : ils vont intervenir dans la semaine avant la cérémonie du Pas de l'Aiguille.

Par ailleurs, sous le foyer de ski de fond, les tuyaux qui alimentent en électricité / téléphone et fibre ont été mis à nus : une intervention de Trièves Travaux est envisagée pour passage de pelles.

**Remerciements** d'un habitant et d'une élue pour le marquage au sol des Oches jusqu'au village.

**Repas informel avec la consule d'Allemagne, veille de la commémoration du Pas de l'Aiguille** :

F. SROCZYNSKI fait part d'une invitation aux élus (à leurs frais) le samedi 26 juillet au soir au Randonneur avec la Consule et quelques membres de l'organisation de la cérémonie.

**Apéritif de la cérémonie du Pas de l'Aiguille** : qui s'en charge ? Demande est faite à F. SROCZYNSKI de s'en occuper. E. VALLIER va s'en charger.

**Remarque sur le bruit occasionné par des festivités au gîte du Randonneur**, rapportée à F. SROCZYNSKI et ce jusque 2 heures du matin. Les personnes se plaignant sont incitées à s'adresser en mairie et non aux conseillers municipaux.

**Sortie dans le cadre des 40 ans de la Réserve** : F. BEAUME intervient sur un apéritif à l'initiative de membres de l'A.B.C (atlas de la biodiversité) ayant eu lieu la semaine précédente ; ceux-ci souhaitant le financer par l'enveloppe de l'A.B.C. Cette demande fait débat : le Maire n'était pas au courant. Une ligne réception est bien prévue au budget de l'A.B.C ; toutefois, cet apéritif n'a pas été prévu. Si la somme semble faible, il est nécessaire d'anticiper et d'en faire la demande auprès de la mairie pour plus de transparence.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le vendredi 19 septembre à 9H30 dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par C. BINET, relu et corrigé par M. CORREARD.

Validé au conseil municipal exceptionnel du 31 juillet 2025.

(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).